

# RÈGLEMENT DE COURSE « LES FOULÉES DES PÉRISEAUX » 2025

## Article 1 : Présentation des courses et horaires

- 2 courses, 2 marches et 3 parcours sont au programme :

- Un 5 km (personnes nées en 2012 et avant) et un 10 km (personnes nées en 2010 et avant) avec classement (chaque km est indiqué sur le parcours).

- Pour le 10 km, un ravitaillement de prévu au 5ème km et à l'arrivée.

- Départ, prévu à 9h30 pour le 5 km et 9h40 pour le 10 km. Arrivée au même endroit.

- 2 Marches d'environ 5 et 7 km. Départ, prévu à 9h, dans la plaine des Périseaux, départ Roland Dubois, arrivée au même endroit.

- 3 parcours enfants sans classement et sans chronomètre :

- 1er parcours à 11h20, un 650m avec obstacles réservé aux 6-7ans.

- 2ème parcours à 11h30, un 860m avec obstacles réservé aux 8-9 ans.

- 3ème parcours à 11h45, un 1100m avec obstacles réservé aux 10- 11-12 ans.

## Article 2 : Conditions de participation

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés. En raison des spécificités du parcours et des difficultés liées au passage par des chemins de terre, les personnes à mobilité réduite ne pourront pas participer aux épreuves.

## Article 3 : Modalités d'inscription et paiements acceptés

3.1 – Comment s'inscrire

Pour les 5 et 10 km :

- Inscription et paiement en ligne : jusqu'au 18 octobre 2025 à 17h00 : depuis le site internet:

[www.nordsport-chronometrage.fr/calendrier-des-courses-sportives/les-foulees-des-periseaux](http://www.nordsport-chronometrage.fr/calendrier-des-courses-sportives/les-foulees-des-periseaux)

- Inscription par la société Nordsport au « village santé-bien être » le samedi 18 octobre de 14h à 17h, au centre sportif Kléber, 298 rue Kléber 59155 Faches Thumesnil, (paiements en chèque ou espèces).

- Les encaissements seront assurés par le technicien de la société Nordsport.

Pour les parcours enfants:

- Inscription par les clowns de l'espoir, le samedi 18 octobre au « village santé-bien être » et le dimanche 19 octobre au départ.

3.2 – Tarifs

- 5 euros par personne pour le 5 km.

- 8 euros par personne pour le 10 km.

Pour les courses enfants, les marches de 5 et 7 km, une participation d'un euro au profit de l'association les « clowns de l'espoir » (achat d'un nez de clown).

3.4 – Pièces à fournir pour le 5 et 10 km.

- Bulletin d'inscription signé et rempli en totalité.

- Pour les personnes majeures : remplir le questionnaire **Parcours Prévention Santé** (PPS) sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme ( <https://pps.athle.fr/>) d'une **validité de 3 mois.**

Pour les personnes mineures : un questionnaire devra être renseigné par la personne exerçant l'autorité parentale ou fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication de la discipline concernée datant de mois de 6 mois.

ATTENTION : la signature de l'autorisation parentale devra être cochée pour tous les mineurs. Dans tous les cas, la case « autorisation parentale » format papier est à signer au plus tard au moment du retrait du dossard.

- Licenciés : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire d'au moins un des documents suivants en cours de validité : Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation.

- Non licenciés : attestation **Parcours Prévention Santé** (PPS) pour les 5 km et 10 km :

Les participants non licenciés et les licenciés autres (non concernés par le paragraphe précédent), devront fournir une attestation à remplir sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme. (<https://pps.athle.fr/>) Cette attestation est valable 3 mois.

Aucune inscription et aucun dossard ne seront délivrés sans ces documents, conformément aux articles L.231-2 et L.231-3 du code du sport et à l'article II.A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Pour les parcours enfants : il n'y a pas de certificat médical à fournir (sans classement).

## Article 4 : Retrait des dossards, lots et récompenses

4.1 – Le retrait des dossards et la remise des bracelets à puces s'effectueront par le technicien de la société Nordsport.

Le samedi 18 octobre de 14h à 17h au «village santé-bien être » centre sportif Kléber, 298 rue Kléber, 59155 Faches-Thumesnil et/ou le dimanche 19 octobre 2025 de 8h30 à 9h.

En cas de perte de la puce, le coureur doit procéder à une nouvelle inscription pour pouvoir être enregistré à l'issue de la course.

- Cession de dossard : Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

4.2 – Remise des lots :

- Tous les participants : enfants comme adultes se verront offrir un lot (dans la limite des stocks disponibles).

- Le premier homme et femme de chaque course des catégories minimales à ( Master 7 et +) sera récompensé. (dans la limite des stocks disponibles).

## Article 5 : Dispositions pratiques

- L'axe Wattignies Faches-Thumesnil (M145) et la rue Pasteur (D145F) seront fermés à la circulation le dimanche 19 octobre. Le stationnement se fera sur le parking de Auchan Drive. (accès au village départ par la rue de la Ferrière à Vendeville).

- Pas de vestiaire à proximité.

- Des sanitaires seront mis à disposition des coureurs à proximité de l'étang de pêche.

## Article 6 : Sécurité et assistance médicale

La circulation en voiture et en vélo sera interdite sur le parcours emprunté par les coureurs. La sécurité sera assurée par la police municipale avec le concours de signaleurs. L'assistance médicale est assurée par la protection civile.

## Article 7 : Responsabilités civile et accident

Responsabilité civile : les organisateurs, les membres du service d'ordre et les participants sont couverts par la police d'assurance : SMACL : numéro police 5704/A.

## Article 8 : Règles antidopage

Les participants aux courses s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage. Toute course peut faire l'objet d'un contrôle antidopage, selon les articles L.230-1 et suivants du code du sport.

## Article 9 : Résultats

Les résultats seront communiqués lors de la cérémonie des récompenses, sur la page Facebook « Foulées des Périseaux » de la Ville de Faches-Thumesnil et sur le site des 4 villes organisatrices.

## Article 10 : Droits et image

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos, films et autres enregistrements de cet événement sur lequel vous figurez. Conformément à la loi « informatique » et liberté du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

## Article 11 : Organisateurs

Toutes les informations sont mises en ligne sur le site des Villes organisatrices ou au service des sports au 298 rue Kléber Faches-Thumesnil.

## Article 12 : Rétractation

Il n'y a pas de remboursement en cas de rétractation. En signant mon bulletin d'inscription, je déclare avoir pris connaissance du règlement de la Foulée des Périseaux et accepte l'ensemble de ses clauses.